

# PLUi d'Allauch : zonage, règlement et permis de construire

Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 3 août 2026

**Le document d'urbanisme en vigueur à Allauch (Bouches-du-Rhône) est le suivant : Plan local d'urbanisme intercommunal, dans sa version du 3 août 2026. Il délimite 144 zones, dont 85 de type urbain (U). Source : Géoportail de l'urbanisme, données du 3 août 2026.**

- Le PLUi d'Allauch s'applique dans sa version du 3 août 2026 ; nous publions 10 extraits de son règlement écrit, chacun cité à sa page dans le document officiel.
- Il délimite 144 zones : 85 urbaines (U), 17 à urbaniser (AU), 10 agricoles (A) et 32 naturelles (N).
- Sur les 126 communes des Bouches-du-Rhône dont nous publions le document, Allauch occupe le rang 11 par le nombre de zones délimitées : 92 zones de plus que la médiane du département (52 zones).
- 759 autorisations d'urbanisme ont été délivrées à Allauch depuis 2013, pour 1 202 logements créés (base Sitadel du service des données et études statistiques).
- Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche — seul le document tenu à disposition en mairie fait foi.

## Le zonage en chiffres

|                        |                  |
|------------------------|------------------|
| Zones délimitées       | <b>144 zones</b> |
| Zones urbaines (U)     | <b>85 zones</b>  |
| Zones à urbaniser (AU) | <b>17 zones</b>  |
| Zones agricoles (A)    | <b>10 zones</b>  |
| Zones naturelles (N)   | <b>32 zones</b>  |

## Le document en vigueur

|                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|---------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Document en vigueur       | <b>Plan local d'urbanisme intercommunal</b>                                                                                                                                                                                                                                      |
| Document                  | <b>PLUI AIX-MARSEILLE-PROVENCE</b>                                                                                                                                                                                                                                               |
| Version du                | <b>3 août 2026</b>                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Partition GPU             | <b>DU_200054807_A</b>                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Règlement officiel (PDF)  | <b><a href="https://data.geopf.fr/annexes/gpu/documents/DU_200054807_A/3d0841039550457a0a87bb57879cdab4/20054807_reglement_20260803_A.pdf">https://data.geopf.fr/annexes/gpu/documents/DU_200054807_A/3d0841039550457a0a87bb57879cdab4/20054807_reglement_20260803_A.pdf</a></b> |
| Règles extraites          | <b>10 extraits</b>                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Ce que nous avons pu lire | <b>Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche</b>                                                                                                                                                                                                                   |

## Les risques naturels et technologiques à Allauch

|                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|---------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Dernière décision au Journal officiel | <b>État de catastrophe naturelle non reconnu</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Phénomène naturel                     | <b>Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Publié au Journal officiel le         | <b>14 avril 2026</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Motivation de la décision             | <b>L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| L'arrêté sur Légifrance               | <b><a href="https://www.legifrance.gouv.fr/journal/JOUE/EXT/000055876314/IOME2322937C">https://www.legifrance.gouv.fr/journal/JOUE/EXT/000055876314/IOME2322937C</a> du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.</b> |

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLUi, PLU, PSNV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Ejalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/15-bouches-du-rhone/allauch-13002>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère officiel. Les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pour un terrain. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

## PLUi d'Allauch : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Risques majeurs recensés

Reconnaisances de l'état de catastrophe naturelle

Dernier événement reconnu, commencé le

Péril de la dernière reconnaissance

Plans de prévention des risques naturels approuvés

Risques couverts par ces plans

Potentiel radon

Base GASPAREXTRAITE LE

Inondation, Mouvement de terrain, Séisme, Feu de forêt, Transport de marchandises dangereuses, Affaissement minier  
23 reconnaissances  
7 octobre 2024

Inondations et/ou Coulées de Boue

4 plans

Feu de forêt, Inondation, Mouvement de terrain

Catégorie 2 : teneurs faibles, transfert facilité par des facteurs géologiques  
21 septembre 2026

## La nomenclature du zonage

Nomenclature des zones urbaines

Nomenclature des zones à urbaniser

UBp, UBt2, UBt3, UC1, UC2, Uct1, Uct2, UEa1, UEb1, UEc1, UEc2, UM1, UM2, UP1, UP2b, UP3, UP4, UQP, UV3, AU1, AU2, AUH, AUM, AUQ

## Situation administrative

Code INSEE

Code postal

Intercommunalité

Département

Région

13002

13190

Métropole d'Aix-Marseille-Provence

Bouches-du-Rhône

Provence-Alpes-Côte d'Azur

## L'évolution du zonage

Zones délimitées — 30 septembre 2026

Zones délimitées — 28 septembre 2026

Zones délimitées — 2 septembre 2026

144 zones

144 zones

144 zones

## L'urbanisme dans les communes voisines

Plan-de-Cuques (4,0 km)

Cadolive (5,0 km)

Saint-Savournin (5,9 km)

Peypin (5,9 km)

Marseille 13e Arrondissement (6,5 km)

Mimet (6,7 km)

Roquevaire (7,1 km)

Marseille 12e Arrondissement (7,5 km)

Marseille 11e Arrondissement (7,6 km)

La Destrousse (7,7 km)

Aubagne (8,1 km)

La Penne-sur-Huveaune (8,3 km)

Gréasque (8,6 km)

Simiane-Collongue (9,2 km)

54 zones

34 zones

45 zones

89 zones

203 zones

51 zones

76 zones

133 zones

207 zones

61 zones

216 zones

43 zones

30 zones

32 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/13-bouches-du-rhone/allauch-13002>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

## PLUi d'Allauch : zonage, règlement et permis de construire (suite)

|                                       |                  |
|---------------------------------------|------------------|
| Marseille 14e Arrondissement (9,6 km) | <b>143 zones</b> |
| Belcodène (9,9 km)                    | <b>24 zones</b>  |
| Marseille 4e Arrondissement (10,3 km) | <b>36 zones</b>  |
| La Bouilladisse (10,5 km)             | <b>58 zones</b>  |

---

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/13-bouches-du-rhone/allauch-13002>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.